

## Résonance, octobre 2018

Dossier

### "Je choisis mes pompes funèbres"

Le mouvement "Je choisis mes pompes funèbres" œuvre afin que la loi dite "Sueur" soit respectée, stoppant ainsi nombre de tensions.



Nous mettons donc tout en œuvre, et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance.

De gauche à droite : Benoît Fourquet, Ophélie Chauffert, Jean-Pierre Sueur et Thierry Coatta.



**Résonance :** Nous entendons beaucoup parler du mouvement "Je choisis mes pompes funèbres", quels sont les enjeux ?

**Thierry Coatta :** Nous voulons stopper d'une manière définitive les dérives de certains groupements funéraires qui ont imaginé de "funériser" scénarios pour détourner les familles en deuil de leur liberté de choisir leur entreprise de pompes funèbres.

Nous mettons donc tout en œuvre et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance. Ils ont tout à gagner dans ce noble combat pour la défense des familles en deuil, et notamment la sérénité, la tranquillité et la satisfaction de bien faire leur métier sans contraintes.

Tous les citoyens sont invités également à nous rejoindre pour faire respecter la loi dite "Sueur". Le sénateur Jean-Pierre

Sueur, à l'origine de cette loi, m'a d'1 ans de notre dernier rendez-vous au Sénat : "On me dit souvent : "Vous avez mis le monopole des pompes funèbres à la porte mais il reste par la fenêtre". Ma réponse a été la suivante : "Nous avons la volonté de fermer cette fenêtre et de condamner son ouverture d'une manière définitive", ce qui empêchera les voleurs et les interprètes de piler les familles en deuil et d'être à l'encontre du respect des volontés du défunt."

**R :** Vous avez donc eu rendez-vous avec M. Sueur ?

**TC :** Oui, monsieur Sueur nous a reçus au Sénat. J'étais accompagné de Benoît Fourquet et Ophélie Chauffert, les impliqués dans ce mouvement.

**R :** Et ?

**TC :** Notre rendez-vous a duré une heure et demie et l'implication et la détermination de celui qui est à l'origine de l'abolition du monopole des pompes funèbres sont évidentes. Il veut absolument que sa loi soit respectée et il va mettre tout en œuvre pour qu'elle le soit.

**R :** Concrètement, qu'a-t-il fait depuis votre rendez-vous ?

**TC :** Monsieur Sueur a posé une question orale qui a été publiée au Journal officiel du 04/10/2018. Il a également posé une question écrite publiée au Journal officiel du 11/10/2018 au ministre des Finances. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces questions sur notre site.

**R :** Et quelles sont actuellement les actions du mouvement ?

**TC :** Plusieurs actions sont entreprises auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), "le gendarme des assureurs et des banques", du gérant des fonds (présidé) par monsieur Touba, et d'autres sont en cours que nous dévoilerons progressivement pour ne pas être court-circuités.

D'autre part, nous avons envoyé à 3 000 entreprises de pompes funèbres indépendantes un dossier complet

Résonance n°144 - Octobre 2018